

Swiss Glider 2011

Caractéristiques Techniques

Tirage & Lecteurs	14'803 exemplaires (REMP 30.09.2010)
Apparition	8 publications par année, dont 2 publications doubles/combinées (janvier/février et août/septembre)
Format de page	210 x 297 mm
Surface d'impression	188 x 268 mm
Modes d'impression	Film positif à l'envers, support définitif prêt à la reproduction, dates digitalisées, photo couleur (annonces en quadrichromie avec épreuve et films couleurs!), trame 54.
Procédé d'impression	Offset

Informations Générales

Abonnement d'annonces	Durée 1 an Possibilité de changement de format et de sujet Pas de réduction rétroactive
Prix d'abonnement	CHF 72.-- / année (étranger: port en supplément)
Conditions d'insertion	Voir page 4
Conditions de paiement	30 jours net (sous réserve de modifications)
Administration des annonces	Susanne Spieler
Notre adresse	FSVL - Fédération Suisse de Vol Libre Seefeldstr. 224, 8008 Zurich Tél. 044 387 46 84, Fax 044 387 46 susanne.spieler@shv-fsvl.ch

<u>Planning</u>	<u>Clôture des insertions</u>	<u>Date de parution</u>
janvier / février 2011	16 décembre 2010	14 janvier 2011
mars 2011	11 février 2011	14 mars 2011
avril 2011	16 mars 2011	14 avril 2011
mai 2011	14 avril 2011	13 mai 2011
juin 2011	17 mai 2011	15 juin 2011
juillet 2011	15 juin 2011	14 juillet 2011
août / septembre 2011	15 juillet 2011	15 août 2011
octobre 2011	13 septembre 2011	12 octobre 2011

Tarifs d'insertion

Membres

(Non Membres +10 %)

Prix nets en CHF par parution plus 7.6% TVA

Page de couverture	quadrichromie	2 US. / 3 US.	4.US
		4'370.--	4'480.--

Membres

(Non Membres +10 %)

Prix nets en CHF par parution plus 7.6% TVA

Formats	noir / blanc	3x (5% rabais)	5x (10% rabais)	8x (15% rabais)
1 / 1 page	2'080.--	1'976.--	1'872.--	1'768.--
1 / 2 page	1'030.--	978.50	927.--	875.50
1 / 3 page	840.--	798.--	756.--	714.--
1 / 4 page	630.--	598.50	567.--	535.50
1 / 5 page	510.--	484.50	459.--	433.50
1 / 8 page	370.--	351.50	333.--	314.50
1 / 16 page	190.--	180.50	171.--	161.50

Membres

(Non Membres +10 %)

Prix nets en CHF par parution plus 7.6% TVA

Formats	quadrichromie	3x (5% rabais)	5x (10% rabais)	8x (15% rabais)
1 / 1 page	3'328.--	3'161.60	2'995.20	2'828.80
1 / 2 page	1'648.--	1'565.60	1'483.20	1'400.80
1 / 3 page	1'344.--	1'276.80	1'209.60	1'142.40
1 / 4 page	1'008.--	957.60	907.20	856.80
1 / 5 page	816.--	775.20	734.40	693.60
1 / 8 page	592.--	562.40	532.80	503.20
1 / 16 page	304.--	288.80	273.60	258.40

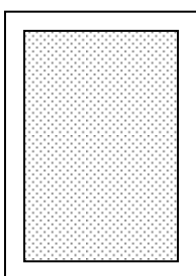
Suppléments

1 couleur hors euronorme	+20 %	Annexes / encarts	Prix sur demande
Positionnement	+10 %	Coûts lithographie	facturé séparément
Empiètement sur la marge	+10 %		
Annonce avec coupons	+10 %		

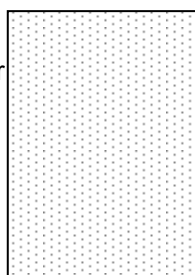
Format d'une annonce

Formats	Format vertical	Format horizontal
1 / 1 page (empiètement sur la marge)	210 x 297 mm (+6mm coupe)	-----
1 / 1 page	188 x 268 mm	-----
1 / 2 page	92 x 268 mm	188 x 132 mm
1 / 3 page	70 x 268 mm	188 x 86 mm
1 / 4 page	92 x 132 mm	188 x 64 mm
1 / 5 page	-----	140 x 64 mm
1 / 8 page	44 x 132 mm	92 x 64 mm
1 / 16 page	44 x 64 mm	92 x 30 mm

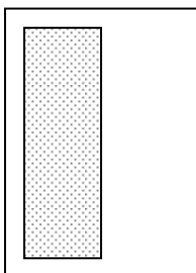
1 / 1 page



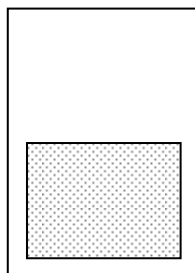
1 / 1 page
empiètement sur
la marge



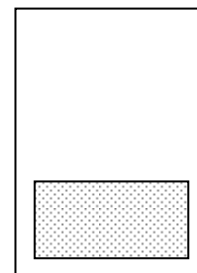
1 / 2 page
verticale



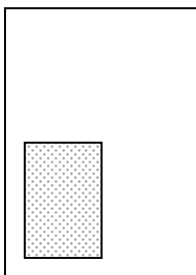
1 / 2 page
horizontal



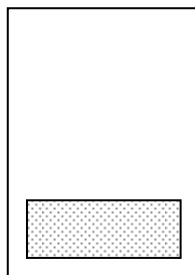
1 / 3 page
horizontal



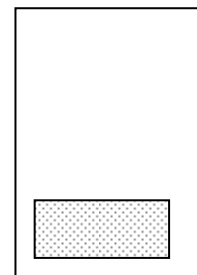
1 / 4 page
verticale



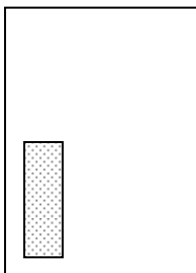
1 / 4 page
horizontal



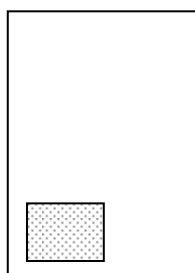
1 / 5 page
horizontal



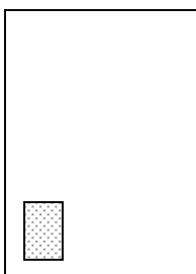
1 / 8 page
verticale



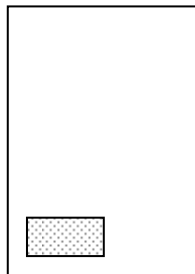
1 / 8 page
horizontal



1 / 16 page
verticale



1 / 16 page
horizontal



Conditions de parution d'annonces dans le „Swiss Glider“

1. **Insertion des annonces.** Nous vous prions d'effectuer l'insertion d'annonces, les changements de textes et les contrordres par écrit ou par télécopie. La Fédération Suisse de Vol Libre (FSVL), décline toute responsabilité en cas de problèmes de compréhension lors de transmissions de message par téléphone. La FSVL se porte uniquement garante d'une reproduction impeccable quant à l'impression des annonces, lorsque l'annonceur remet des documents appropriés et imprimés eux-mêmes de façon irréprochable.
2. **Parution défectueuse.** En cas de défaut d'impression, la FSVL est tenue de renouveler sa prestation – nouvelle parution gratuite de l'annonce ou remise de prix partielle, si le texte modifie considérablement le sens de l'annonce ou s'il est incompréhensible. En revanche, les petits défauts, les irrégularités de forme, les différences dans les nuances de couleurs et l'impression imparfaite d'une annonce pas matière à recours.
3. **Les épreuves.** La FSVL délivre des épreuves pour toutes les annonces qu'elle crée (exceptées les annonces d'offre d'emploi), dans la mesure où le calendrier de parution le permet. L'annonceur est responsable de l'exactitude des épreuves renvoyées à la FSVL. Si celles-ci ne sont pas renvoyées à la FSVL avant la date prévue, l'épreuve est considérée comme approuvée par l'annonceur, et l'annonce est imprimée sans modification. Pour les annonces d'offres d'emploi, les épreuves sont délivrées uniquement sur demande.
4. **La période contractuelle** s'étend sur une année et prend effet au moment de la parution de la première annonce. Sont valables les conditions mentionnées dans la confirmation de commande. Si d'éventuelles majorations de prix interviennent pendant la période contractuelle, le nouveau tarif d'annonces est automatiquement appliqué. Si le nombre d'annonces utilisées à la fin de la période n'atteint pas le total prévu, le client reçoit une facture compensatrice dans le cadre prévu par le barème des rabais.
5. **Délai.** Les commandes d'insertion d'annonces doivent être réalisées dans le délai convenu.
6. **Instructions de placement.** Aucune garantie n'est donnée en ce qui concerne l'insertion d'annonces et annexes dans des numéros précis. Les instructions et demandes de placement sont prises en compte selon les possibilités mais ne peuvent en aucun cas être garanties. Des instructions de placement non observées ne justifient pas de remise de prix. Tout supplément prévu pour le placement est automatiquement ignoré, lorsque l'instruction ne peut être observée.
7. **Articles publicitaires.** En règle générale, les accords concernant la parution simultanée d'annonces et d'articles rédactionnels précis ne font pas l'objet d'un engagement. Le non-respect de ces accords ne justifie ni une réimpression gratuite des annonces ou des articles rédactionnels en question, ni des remises de prix. L'éditeur a le droit, sans avoir à se justifier, de refuser des annonces ou annexes.
8. **Démentis:** tous les frais liés à la publication d'un démenti sont à la charge de l'annonceur de l'annonce qui l'a causé.
9. **Tarifs des annonces.** Le prix des annonces insérées, les remises contractuelles et les remises sur les annonces à caractère répétitif suivent le tarif général des annonces. En règle générale, aucune commission de conseiller ou prime sur le chiffre d'affaires annuel n'est accordée, sans que ceci n'ait été au préalable convenu et conclu par écrit avec la FSVL.
10. **Conditions de paiement.** Les factures sont payable nets sans escompte sous 30 jours à partir du jour de facturation. En cas de retard du paiement ou de crédit jugé insuffisant, la FSVL peut, après en avoir informé l'annonceur, suspendre la parution des annonces et exiger le paiement préalable. Par là même, le temps imparti à la prise en charge de la prestation n'est pas prolongé. En cas de contrats de succession ou de faillites, la remise totale consentie par contrat est nulle et non avenue.
11. **Livraison comptable.** L'annonceur reçoit avec la facture un exemplaire gratuit du journal justifiant la parution. D'autres exemplaires justificatifs peuvent être commandés à la FSVL contre virement.
12. **Les fermetures provisoires d'exploitation** pour tout motif, par exemple manque de matières premières, cessation des activités, problèmes de logistique et autres cas de force majeure, qui altèrent la production et le transport ou les rendent impossible, déchargent complètement ou partiellement la FSVL de la publication de la revue prévue selon le calendrier de parution. Un ajournement du calendrier de parution fondé sur de telles raisons ne confère pas à l'annonceur le droit de retirer sa commande ou de rendre la FSVL responsable des dommages engendrés.
13. **Les réclamations** de toute sorte sont à notifier sous 10 jours après la parution, ce délai étant le même pour les factures.
14. **Interprétation des conditions d'annonces.** Pour l'interprétation des présentes conditions d'annonces, le texte allemand fait foi.
15. **Le lieu d'exécution de la prestation et la juridiction** compétente se trouvent à Zurich (Suisse).
16. **Toutes les dispositions autres** que celles précédemment citées ne sont pas valables. Sauf stipulation contraire contenue dans les conditions de parution d'annonces ci-dessus, les dispositions de l'article 363 ff. OR. sont valables.